



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

séismes

Question écrite n° 56038

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer à propos des moyens d'alerte et de préventions des catastrophes sismiques maritimes, notamment dans le Bassin méditerranéen. Ainsi que cela s'est produit en Asie le 26 décembre 2004, ces phénomènes naturels d'origine tectonique ou générés par des glissements de terrains sous-marins provoquent parfois un tsunami. Sur nos côtes méditerranéennes, situées sur une zone de limites de plaques, (plaque eurasienne/plaque africaine/plaque ibérique), c'est un risque à prendre en considération. Pour les côtes pacifiques, les phénomènes sismiques et les dangers liés à ces risques de tsunami ont justifié la mise en place de systèmes d'alerte, dès 1968 (Hawaï). Or, en Europe, malgré une parfaite connaissance des risques potentiels liés à l'activité sismique et tectonique euro-méditerranéenne, aucun système d'alerte ou de prévention n'a été mis en place à ce jour. Pourtant, un tel système permettrait de localiser le séisme, d'en estimer la magnitude et de prévoir ainsi s'il pourrait être de nature à provoquer ou non un tsunami. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé, à terme, de mettre en place un dispositif d'alerte et de prévention tel que celui qui existe dans le Pacifique en Méditerranée. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Les raz de marée ou tsunamis peuvent provenir de séismes de grande magnitude, de mouvements de terrain, d'effondrements volcaniques. Toutefois, ces derniers événements ne provoquent pas systématiquement des tsunamis, dont les caractéristiques en termes tant d'effets dévastateurs que de délais de survenue dépendent de la nature et du lieu de l'événement qui les provoque. Pour les détecter, un dispositif a été mis en place dans le Pacifique, composé d'un centre d'alerte principal à Hawaï et de centres régionaux sur le pourtour du Pacifique, dont celui de Papeete (Tahiti) pour la France. À ce réseau sont couplés des marégraphes et des capteurs de pression en mer permettant de détecter la formation éventuelle d'un tsunami. Sur tout le pourtour méditerranéen, un important réseau de stations sismiques sert à détecter et à caractériser chaque séisme se produisant dans cette zone. Toutefois, il n'est pas associé à des marégraphes ni à des capteurs de pression en mer capables de déterminer si un tsunami a été généré par un événement sismique. En effet, du fait de la faible étendue du Bassin méditerranéen, un système tel que celui mis en place dans le Pacifique apparaît inadapté car, dans cette région, on se trouve face à des risques de tsunamis locaux. Ces tsunamis en champ proche ne permettent des délais d'alerte que de quelques minutes, l'événement initiateur n'étant pas, de plus, toujours détectable. Pour s'adapter à cette spécificité, un projet est en cours afin de déterminer les mesures à adopter. Parallèlement des actions de sensibilisation des populations, voire de formation des enseignants et des scolaires doivent être engagées afin de permettre une mise en sécurité de type réflexe, notamment dans les zones littorales soumises au risque de tsunamis locaux. Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire participe à ces réflexions et à ces actions à travers la délégation interministérielle post-tsunami (DIPT). De plus, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a été chargée de mettre en place un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (SATOI) dans une perspective multirisques. Ce

système sera composé d'un ensemble de centres nationaux d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (CNATOI). Pour la France, ce centre, piloté par Météo-France, a été installé sur l'île de la Réunion. La direction de la défense et de la sécurité civiles représente le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire au sein du comité de pilotage du SATOI.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56038

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 729

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9520